

**Objet : Convention d'intervention dans le cadre du projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » porté par la Maison Doisneau dans le cadre du programme « Entre les images » faisant intervenir en 2022 Mmes Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti**

**Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;**

**Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;**

**Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;**

**Vu la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;**

**Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;**

**Vu l'arrêté n°A2021-662 en date du 15.12.2021 portant délégation de signature à Monsieur Michaël Houlette ; Directeur de la Maison de la Photographie Robert Doisneau et du Lavoir Numérique**

**Vu le projet de convention d'intervention dans le cadre du projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » porté par la Maison Doisneau dans le cadre du programme « Entre les images » faisant intervenir en 2022 Mmes Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti.**

**Considérant** que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, à travers la Maison Doisneau mène une politique de diffusion et d'éducation à l'image, la Maison Doisneau coordonne en 2022 le projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » qui s'inscrit dans le dispositif d'éducation à l'image par et avec la photographie conçu et proposé par le Réseau Diagonal. : « Entre les images ». Mesdames Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti sont mandatées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin d'encadrer les différentes séances d'ateliers.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la signature d'une convention concernant le projet « La rue Godefroy Cavaignac : l'atelier photographique » mené par Mesdames Andrea Eichenberger et Camila Gui Rosatti.

**Article 2 :** Précise que les dépenses correspondantes d'un montant total de 5 950 € TTC sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry-sur-Seine

À ..... le 07/12/22  
Pour le président, par délégation  
Le Directeur de la Maison de la  
Photographie Robert Doisneau et  
du Lavoir Numérique,  
Michaël HOULETTE

**Le Président**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 07/12/2022

Affiché / Publié le : 07/12/2022